

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2014

DCM N° 14-02-27-8

Objet : Versement d'une subvention à l'association Quai-Est - Biennale Koltès 2014.

Rapporteur: Mme SALLUSTI

Forte du succès rencontré par la première édition de la Biennale Koltès qui avait recensé près de 4 000 spectateurs en 2012, l'association Quai Est renouvelle l'organisation de cette manifestation du 20 au 25 octobre prochain à Metz.

Autour de la thématique « violences et désirs » et en étroite collaboration avec l'Espace Bernard-Marie Koltès, une programmation de pièces du dramaturge messin s'y tiendra, accompagnée de rencontres ouvertes dans la cité, d'une exposition, de projections de films de Patrice Chéreau au Caméo-Ariel et d'une journée d'étude à l'Institut des Récollets, en collaboration avec le Centre d'Etude et de Recherche sur les Médiations de l'Université de Lorraine. Nouveautés en 2014, une résidence d'écrivain et une commande d'écriture passée à un atelier d'écrivains sont prévues en vue de mettre l'œuvre de Bernard-Marie Koltès en perspective et d'aboutir à des créations qui nourriront le programme. Des ateliers de sensibilisation des jeunes au théâtre, animés par deux compagnies locales, seront également organisés en amont de la Biennale, en Lorraine et à Metz, au sein de la MJC de Borny.

Les partenaires publics que sont la Ville de Metz, le Conseil Général de la Moselle, le Conseil Régional de Lorraine et la DRAC Lorraine, sont sollicités pour contribuer financièrement à cette opération dont le budget prévisionnel se monte à 75 000 euros.

Compte tenu de l'intérêt public local de cette manifestation culturelle pour la Ville de Metz, il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de soutien financier de Quai Est et de lui apporter une subvention exceptionnelle au titre de l'aide au projet pour l'édition 2014 de la Biennale Koltès, d'un montant de 15 000 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour un montant total de 15 000 euros à l'association Quai Est afin de contribuer à l'organisation de la Biennale Koltès prévue à Metz du 20 au 25 octobre 2014.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 7

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ